الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Vice-Rectorat de la Formation Supérieure du Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

نيابة مديرية الجامعة للتكوين العالي في الطورين الأول والثاني و التكوين المتواصل و الشهادات، والتكوين العالي في التدرج

Tel/Fax: 034 22 15 49
Réf. 984 976/VRFSPDCFCDFSG/UB/2014

Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

En date du Mardi 30 Sept. 2014 à 09H30

L'an deux mille quatorze et le trente du mois de septembre à 09H30 s'est tenue une réunion avec les *Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants*, sous la présidence de Monsieur le Vice Recteur Chargé de la pédagogie.

Etaient présents :

- Mr AIT-AMOKHTAR H., Vice Recteur Chargé de la Pédagogie.
- Mr BOUKERROU A., Vice Doyen de la Faculté **Tech**
- Mr MEZIANI B., Vice Doyen de la Faculté **SE**
- Mme BAA S., Vice Doyenne de la Faculté **SHS**
- Mr CHITER A., Vice Doyen de la Faculté **DSP**
- Mme HAOUCHI A., Vice Doyenne de la Faculté **LL**
- Mr OUAOUDIA L., Vice Doyen de la Faculté **SEGC**
- Mr AKSAS A., Vice Doyen de la Faculté **SNV**

Ordre du jour :

1. Inscriptions en Master
   - Titulaires d'une Licence LMD,
   - Titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 du Système Classique
2. Inscriptions en Licence et en Master dans le cadre de la passerelle "*Système classique – Système LMD*"
   - En Licence : DEUA vers le niveau L3,
   - En Master : Titulaires d'un diplôme du Système classique (Bac+5 et plus) vers le niveau M2.
3. Transferts et changements de filières (Bac antérieur à 2014)
4. Divers

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur a ouvert la séance à 09h30 en listant des points inscrits à l'ordre du jour.
Par la suite, il a fait lecture des deux courriers de Monsieur le secrétaire général du MESRS, en date du 29/09/2014, relatifs au démarrage des enseignements de l'année en cours 2014/2015 et à l'application de l'arrêté ministériel n°363 du 09 juin 2014 portant conditions d'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de master. Ces deux correspondances ont été transmises par mail aux facultés.

1. Inscriptions en Master

L'inscription en Master est régie par l'arrêté ministériel n°363 du 09 juin 2014. L'article n°7 oblige les établissements universitaires de fixer des quotas pour différentes catégories de diplômés (LMD, Classique, ...etc.).

➢ **Titulaires d'une Licence LMD**

Lors de la réunion de la CRUC (*voir le PV de la réunion en date du 31/08/2014*), la CRUC recommande aux établissements de fournir un effort pour inscrire un maximum de diplômés de Licence LMD.

A la lumière de ces éléments (Arrêté Master et PV de la CRUC), et compte tenu des recommandations du Conseil de Direction de l'Université en date du 29/09/2014, il a été convenu d'inscrire tous les étudiants diplômés de Licence LMD de la promotion 2014/2015.

Concernant la période de dépôt des dossiers de Master au niveau des départements, à la demande des facultés, il a été décidé de la prolonger jusqu'au ***jeudi 09/10/2014***.

➢ **Titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 du Système Classique**

Compte tenu des capacités d'accueil et d'encadrement dans la plupart des spécialités, il a été convenu *d'inscrire un nombre limité* d'étudiants diplômés du niveau Bac +4 (Licence ancien régime, DES, ...) dans des spécialités ou les conditions pédagogiques le permettent, après classement des dossiers pédagogiques et entretiens avec un jury si nécessaire. Des quotas seront fixés au préalable par spécialité.

L'inscription a une filière est subordonnée, essentiellement, à ;

- la conformité "formation universitaire effectuée-spécialité demandée",
- aux résultats pédagogiques du cursus universitaire,
- aux capacités d'accueil et d'encadrement dans la formation demandée.

2. Inscriptions dans le cadre de la passerelle "*Système classique-Système LMD*"

➢ **En Licence : DEUA vers le niveau L3**

L'arrêté ministériel n°364 du 09 juin 2014 permet aux titulaires d'un DEUA (obtenu *depuis au moins 05 ans*) d'intégrer le système LMD en vue de l'obtention du diplôme de Licence. Noter que pour les travailleurs, ils doivent être détachés par leur organisme employeur.

L'inscription a une filière est subordonnée, essentiellement, à :

- La conformité de l'équivalence pédagogique "DEUA-Filière demandée" établie par l'équipe de formation de la licence concernée : ***Le candidat doit capitaliser 120 crédits pour que sa candidature en L3 soit retenue.***
- Les résultats pédagogiques du cursus de DEUA.
- Les capacités d'accueil et d'encadrement dans la filière de Licence demandée.

A la date du 25/09/2014, 334 dossiers (SE:102, Tech:81, SEGC:115, SNV:35, LL:01, SHS:01) ont été déposés au niveau du vice rectorat de la pédagogie. En vue de leur étude par les équipes pédagogiques, ces dossiers seront transférés aux facultés. Des quotas seront fixés dans les spécialités ou les conditions le permettent.

➢ **En Master : Titulaires d'un diplôme du Système classique (Bac+5 et plus) vers le niveau M2**

L'arrêté ministériel n°363 du 09 juin 2014 (chapitre 3) permet aux titulaires d'un diplôme du système classique à Bac+5 et plus de s'inscrire en 2ème année Master.

L'inscription dans une spécialité est conditionnée par :

- La conformité de l'équivalence pédagogique "formation universitaire effectuée-spécialité demandée" établie par l'équipe de formation de la licence concernée. Après débat, il a été

convenu de ne retenir que les candidats qui capitalisent **60 crédits.** Dans ces conditions, tout candidat retenu sera inscrit en M2 sans dettes.

- Les résultats pédagogiques du cursus effectué.
- Les capacités d'accueil et d'encadrement dans la spécialité de Master.

3. Transferts et changements de filières (Bac antérieur à 2014)

A la date limite arrêtée pour le dépôt des demandes en ligne (à travers le site de l'université), *308 demandes de transferts* et *927 demandes de changements de filières* ont été déposées.

Ces demandes seront étudiées par le vice recteur chargé de la pédagogie en concertation avec les vices doyens chargés de la pédagogie des facultés. Un planning de séances de travail a été arrêté.

Après débat, il a été convenu de favoriser les demandes de changements de filière (transferts internes) des étudiants ayant un retard pédagogique (*doublant et triplant en L1*). Noter que les étudiants concernés par l'opération recevront la réponse à leurs demandes en ligne à travers leurs comptes personnels. Les étudiants acceptés pour transfert ou changement de filière feront leurs inscriptions au vice rectorat.

4. Divers

➢ ***Etude des demandes de réintégrations (2ème session)***

Après prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande de réintégration pour les étudiants en situation d'abandon des études, 170 dossiers ont été déposés (en plus des 150 déposés et étudiés durant la 1ère session). Une 1ère étude est en cours au niveau du vice rectorat, les dossiers seront transmis par la suite aux facultés pour vérification conformément aux critères retenus lors des réunions en date du 03/09/2014 (*Réunion des vices doyens* et *Réunion du Conseil de direction de l'université*).

➢ ***Créneaux horaires des séances d'enseignements***

Lors de cette réunion, nous avons rappellé la décision du Conseil de Direction de l'Université d'uniformiser les créneaux horaires des séances d'enseignements à l'échelle de toutes les facultés (campus Targua Ouzemmour et Aboudaou) comme suit.

Matinée			Après-midi		
08h-9h30	9h40-11h10	11h20-12h50	13h-14h30	14h40-16h10	16h20-17h50

Ceci permettra une meilleure utilisation des locaux pédagogiques (partage d'insfrastructures, ...) et une meilleure prise en charge du transport universitaire par les services de la DOU.

➢ ***Réinscriptions au titre de l'année universitaire 2014/2015***

Les présents à la réunion ont été informés du nombre très réduit d'étudiants réinscrits à ce jour. Vu les retards dans les délibérations de la session rattrapage et la lenteur de l'opération d'orientation des étudiants vers les spécialités, la date limite pour les réinscriptions a été repoussée au **jeudi 09/10/2014**.

La séance fût levée à 12H15.

Fait le 30/09/2014
Le Vice Recteur

نائب المدير
الأستاذ : أيت أمختار حكيم